FNE : veto sur la gestion quantitative de l'eau et sclérose des prospectives de valorisation hydroélectrique.



Les producteurs hydroélectriques exposent à bon escient l'intérêt de cette production non consommatrice d'eau, dans le cadre de la transition énergétique. Les écologistes répondent que l'hydroélectricité en France ne couvre qu'un petit pourcentage des besoins. Les deux parties ont raison. Mais au lieu de s'arc bouter sur ces truismes incontestables, l'intérêt général devrait plutôt orienter le débat sur la marge de progrès très conséquente de la production hydroélectrique.

Or, FNE étouffe toutes velléités de prospectives.
Pour les activités de productions consommatrices d'eau, là encore, la France dispose d'une marge considérable.
Or, FNE milite pour les réductions et met son veto à tout stockage d'eau. Les volumes excédentaires se perdent dans l'océan qui n'a pourtant pas besoin d'eau.

Des économistes indépendants pourraient un jour faire les comptes de ce que l'application d'une doctrine aura coûté à la nation toute entière en termes :
• d'études et de mise en œuvre de travaux inutiles, à l'aune de l'ACB (Analyse coût-bénéfice),
• des surcoûts liés à la modification des projets depuis 2010, des manques à gagner par rapport à d'autres itinéraires techniques plus valorisants,
• des surcoûts potentiels considérables pour rectifier le tir, en 2027 par exemple, quand l'Etat ne pourra pas répondre aux besoins en eau, en énergie et qu'il faudra prendre des mesures correctives au pied levé.

L'irresponsabilité de FNE sur l'application de certains dogmes, qui plus est sans gain environnemental significatif, pourrait coûter très cher à l'Etat.

La marge de progrès de la production d'énergie hydroélectrique

1) Elle est très fortement contrariée par une vision administrative hostile à l'aménagement des cours d'eau. La marge de progrès apparaît pourtant très significative.

2) On évoque des STEP côtières avec de l'eau de mer (ce qui nous semble pertinent) mais le potentiel des STEP « eau douce » est sous-valorisé.

3) Nous souhaitons surtout évoquer un potentiel négligé : celui des canaux.
Une existence multiséculaire à Madère. Les lévadas, transportant l'eau dès 1425 sur presque 5000 km dédiés à l'irrigation, produisent maintenant de l'électricité.
Dériver l'eau dans un canal à pente très faible permet de créer une chute.
Dans l'hexagone, les régions vallonnées bien pourvues en cours d'eau ne manquent pas : Bretagne, Limousin, Morvan, Vosges, Massif Central. Il convient évidemment au préalable de résoudre l'approche foncière mais ce sujet se présente aussi lors de l'implantation des plateformes AMAZON. Curieusement dans ce type de projet, les solutions l'emportent vite sur les problèmes.

Il ne manque pas d'exemples où, au début du 20ème siècle, la turbine d'un moulin satisfaisait les besoins en électricité d'un petit village. Mais les écologistes n'ont pas « l'esprit Colibri » selon lequel « *chacun doit faire sa part* » dans la transition énergétique. En dénigrant l'hydroélectricité au motif que la production serait faible nonobstant une marge de progrès

conséquente, FNE ne contribue pas à réduire la part du charbon, de Gazprom ou du nucléaire.

La marge de progrès pour la consommation d'eau

FNE milite pour la réduction de la consommation.
Pourquoi est-ce absurde, pourquoi est-ce prématuré ?

C'est absurde pour deux raisons :
1) La France est riche en eau. Nous laissons perdre dans l'océan des milliards de mètres cubes.
2) FNE coupe court à l'ingénierie écologique naissante sans lui laisser le temps d'imaginer de nouvelles techniques et d'étudier tous les moyens de stocker l'eau excédentaire.

C'est prématuré :
Dans quelques années,
• quand nous aurons repensé les diagnostics doctrinaux calamiteux,
• quand nous aurons optimisé la gestion quantitative de l'eau,
• quand nous aurons redécouvert des savoirs millénaires,
• quand les territoires disposeront des outils résultant de l'ingénierie écologique,
à ce moment-là, il sera temps, si nécessaire, d'économiser l'eau. Et en joker, d'envisager des forages dans la nappe captive pour assurer la survie de nos successeurs.

Nous avons fait le contraire : l'eau dite « utile » est gaspillée et nous spolions nos petits enfants en pompant prématurément leur patrimoine vital.
Un cas parmi d'autres d'un projet dit « ambitieux » porté par un savant Copil.
La DDT voulait faire un exemple : le droit d'eau d'irrigation fut réduit de 90%.
Au mépris de tout bon sens, la DDT a préconisé/autorisé/mis en place la subvention de deux forages profonds. Un scénario perdant/perdant comme celui des bassines. Nous aurions diagnostiqué l'inverse : interdiction des deux forages énergivores, le pétitionnaire se conforme à son règlement d'eau de prélèvement gravitaire… dont il était d'ailleurs satisfait.
Introduire la peur et la sinistrose alors que nous gaspillons la ressource nous semble grave et illégitime.
Mais pour FNE, c'est gagné : la doctrine a infusé l'administration en charge de l'eau.
Pour l'intérêt général, c'est perdu : au lieu d'une eau gravitaire gratuite, on paye de l'électricité nucléaire pour assécher la nappe captive qui se rechargera dans 20 000 ans.

Sommes-nous devenus stupides ou aveuglés ?
• Les Maurs dès 1492 ont construit un système de canaux sur 2500 km dans les Alpujarras dont il subsiste des communautés d'irrigants,
• Louis XI dans le Champsaur, au prix d'une ingénierie remarquable, a initié le canal du Pont du Fossé. Des canaux d'irrigation ont vu le jour dans tout le sud de la France.
• Les Suisses ont créé les « bisses » notamment dans le Valais.
• Plus récemment, après 1960, les agriculteurs ont beaucoup développé des étangs aux fins d'arrosage.
Toutes ces techniques ingénieuses, valorisant l'eau gravitaire gratuite, sont en disgrâce car leur alimentation en eau suppose une dérivation d'eau d'un cours d'eau. C'est devenu le 8ème péché capital.

Absence de débat, défaut de prospectives

La situation actuelle est assez singulière dans la mesure où le sujet concerne notre

autonomie énergétique et notre autosuffisance en eau pour l'avenir. Ce n'est pas anodin.
L'erreur, selon nous, consiste à édicter des règles administratives pour ne plus dériver l'eau d'un cours d'eau ni à construire d'aménagements en travers de son cours.
Réaliser des stockages d'eau excédentaire dans des plans d'eau ou canaux dont la taille est adaptée à celle du cours d'eau, optimiser la production d'hydroélectricité sont des pratiques ayant fait leurs preuves et contribuant à répondre aux enjeux.
Faire l'autruche, prétendre couper le robinet tout en regardant l'eau se perdre dans l'océan est une doctrine non durable.